



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rémunérations

Question écrite n° 66485

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés rencontrées par les employeurs qui doivent répondre aux demandes d'opposition sur salaire ordonnées par l'État ou par les organismes similaires. En effet, cette procédure, pour légitime qu'elle soit, est de nature à constituer un frein important à l'embauche et au maintien dans l'emploi pour des salariés qui préfèrent ne pas travailler plutôt que de voir saisie une partie de leur salaire. Cette situation pose un problème concret aux employeurs qui peinent à trouver de la main-d'œuvre dans certains secteurs. Il lui demande par conséquent s'il envisage de remédier à cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66485

Rubrique : Saisies et sûretés

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8584

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)